

LA PLUS FORTE
VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 182, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

BUREAUX :
ROUBAIX : 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING : 9-85
3, rue Fidele Lehoucq
Directeur : Eug. GUILLAUME

LA CRISE PRENDRA-T-ELLE FIN EN 1932 ?

II. La réduction des impôts est indispensable en 1932

En temps ordinaire, le total des impôts de l'Etat, des départements et des communes représente 26 % du produit du travail ou du revenu de chacun des Français. En une année de crise, lorsque le produit du travail ou le revenu des Français est en diminution, la charge des impôts restant la même, c'est environ 40 % du produit de chaque contribuable qui passe de sa poche dans celle du Fisc.

Est-ce que cela est supportable et stable ? La réduction des charges fiscales qui accablent si lourdement tous les Français serait-elle la première préoccupation du Parlement qui a le devoir de secourir le pays, et de combattre les causes de la crise ?

Voyons impartialement comment se présente le projet du prochain budget : Avril-Décembre 1932. M. Lamoureux, Rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre nous annonce qu'il y aura un surcroît de dépenses de 3 milliards, par rapport à cette année.

Pour faire face à cette augmentation les impôts actuels sont insuffisants. Il faut donc en créer de nouveaux. Mais en 1932 la Chambre sera appelée à voter — avant que ses membres ne reviennent devant les électeurs — un total principal de 41 milliards de dépenses soit 4 milliards et demi par mois, c'est-à-dire 350 millions de plus par mois de dépenses que cette année.

M. Lamoureux, qui est une des rares compétences financières du Parlement, ne dissimule pas lui-même son inquiétude : « Il est à craindre, a-t-il dit, que le projet de budget de 1932 (à savoir) ne présente un déficit de l'ordre d'environ 6 milliards, auquel la prochaine législature devra pourvoir ».

Les contribuables sont-ils crédules ? (car c'est là pas fait beaucoup de bruit) mais honnêtement avertis. Ils auront six milliards d'impôts en plus, en 1932, à moins qu'ils ne fassent plus.

Voulez la situation faite au pays, en pleine crise, par un Parlement qui s'est beaucoup agité, qui a beaucoup promis et qui voit expirer ses pouvoirs dans six mois.

Il n'est pas trop tard encore pour que la Chambre, mise en demeure de le faire, fasse subir aux 41 milliards de dépenses envisagées, un abatement de dix pour cent au moins sur les chapitres principaux pour mettre la fiscalité budgétaire en harmonie avec la baisse générale dans le pays (salaires ouvriers, coût de la vie, recettes et évaluations des stocks commerciaux, etc.).

LA GRAVE QUESTION DU PAIN BELGE

A Houplines, un boulanger, ruiné, a failli avoir son matériel vendu hier, à la requête des contributions

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)
L'écart qui existe entre le prix du pain belge et le prix du pain français — le simple au double — et les avantages réservés aux frontaliers, qui ont la permission d'importer une livre de pain par jour et par personne, ont provoqué la ruine de nombreux boulangers qui exploient leur commerce à proximité de la frontière belge.



EN HAUT : La boulangerie Debruyne qui devait être vendue. AU CENTRE : Des ménagères revenant de Belgique où elles ont acheté du pain. — EN BAS : Les douaniers contrôlant l'entrée en France du pain belge.

LE PROJET DE LOI sur la Gare de passage et la voie de contournement de Lille

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)
Le Gouvernement, ainsi que nous l'avons annoncé, a déposé mardi dernier sur le bureau de la Chambre, le projet de loi concernant la construction de la gare d'évitement et de la voie de contournement de Lille.

Le texte de ce projet est rédigé comme suit :
Article 1^{er}. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de LILLE par RONCHIN, HAUBOURDIN, LA DELIVRANCE, ST-ANDRÉ, LA MADELEINE-LILLE et HELLEMES.

Article 2. — Est approuvée la convention passée le 5 décembre 1931, entre le ministre des Travaux Publics, au nom de l'Etat, et la Compagnie des Chemins de fer du Nord, au nom de la concession de la dite ligne.

Article 3. — Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille s'est engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord : 1^{er} une subvention de 190 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2^e une sub-

vention de 103 millions, comprenant 60 millions à titre d'allocation non productive d'intérêts et 43 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 103 millions étant remboursable en trente ans au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi.

Article 4. — La Compagnie du Chemin de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille, pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les surtaxes locales temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Article 5. — Les excédents que pourront procurer les dites surtaxes seront affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution du fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1897.

Article 6. — L'enregistrement de la convention visée à l'article 2 ci-dessus annexée à la présente loi ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe de 6 francs.

COUP DE THEATRE DANS LA TRAGÉDIE DE MONS-EN-BAREUIL

Le laitier Léon Reynaert a été arrêté hier, sous l'inculpation d'homicide volontaire

La vérité perce le mystère du drame de la ferme Salmeyr. On se rappelle des faits. Le lundi 30 novembre, à 5 h. 20 du matin, M. Emile Salmeyr, propriétaire de la ferme qu'il exploite à Mons-en-Bareuil, découvrait dans l'écurie le cadavre de son domestique Jules Wastyn, dit « Jules le Minceux ». La gendarmerie de Lille prévenue, le Parquet saisi, l'enquête commença. Elle fut longue, difficile, laborieuse, puis le



Assassin présumé, l'inculpation de Léon Reynaert, qui a été arrêté hier, sous l'inculpation d'homicide volontaire, a été arrêtée hier, sous l'inculpation d'homicide volontaire.

Une mère dans l'inquiétude. A Balminghem, petit village situé à proximité de Pont-d'Ardres, demeure dans une humble maisonnette, une veuve de guerre, dont la seule raison de vivre était l'affection de son fils René Bouré, jeune homme travailleur et rangé, rentrant chaque soir chez lui et dormant régulièrement sa paie à sa mère.

Comme tous les dimanches, René Bouré s'était rendu le 6 décembre à Pont-d'Ardres, pour s'amuser quelque peu et surtout pour toucher son salaire. Une somme de 450 francs, représentant la valeur de son travail à la Sucrerie Say.

Quelle ne fut pas l'étonnement de Mme Bouré le dimanche matin, en constatant que son enfant avait disparu, et, vers midi, comme il n'avait pas donné signe de vie, elle alla faire part de ses inquiétudes et appréhensions à M. Piquet, maire de Balminghem.

Le premier magistrat de la commune, afin de tranquilliser la mère éplorée, s'en fut en compagnie de deux habitants de la commune, chercher le jeune René Bouré pour regagner son domicile.

UNE BICYCLETTE SUR LA BERGE. En longeant les berges du canal de Pont-d'Ardres, les trois enquêteurs trouvèrent, devant la fabrique de chicorée, la bicyclette du disparu, plus quelques cents mètres plus loin les ramassés sans casquette et son mouchoir.

Les recherches furent immédiatement entreprises et, mardi à midi, on réussit à retirer du canal le corps de René Bouré, qui ne portait aucune trace de violence.

Le docteur chargé de l'Etat Civil fut appelé à constater la mort et, quand la fouille des vêtements fit connaître

la disparition du portefeuille et du porte-monnaie du jeune homme qui, normalement, auraient dû contenir une somme de 450 francs.

UN CRIME ! La gendarmerie fut immédiatement alertée et son enquête conclut nettement au crime, pour les raisons suivantes : Tout d'abord, l'hypothèse que le portefeuille de René Bouré ait pu glisser de sa poche et rester dans l'eau n'était pas admissible car le jeune homme était très soigneux et boutonnaient toujours la poche où il plaçait son argent. Quant à son porte-monnaie, l'enquête de son mouchoir, ce qui fut retrouvé sur la berge.

Des constatations plus troublantes encore furent relevées par la gendarmerie. En effet, la victime fut retrouvée en amont du canal, à deux cents mètres environ de la bicyclette ; or, en aucun cas on n'a vu un corps reposer à son port-monnaie. L'enquête de son mouchoir, ce qui fut retrouvé sur la berge.

LE DRAME MYSTÉRIeux de Pont-d'Ardres

Les témoignages recueillis au cours de l'enquête accusent le camarade de la victime

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)
Nous avons relaté succinctement hier, la découverte dans le canal d'Ardres, à Pont-d'Ardres, du corps d'un jeune ouvrier agricole. Tout d'abord, l'on crut à un accident survenu à la suite des nombreuses libations de celui qui fut victime, mais la disparition du portefeuille et du porte-monnaie du noyé donnerent un autre jour à l'affaire ; une enquête fut ouverte et certaines constatations troublantes permirent à la gendarmerie et au Parquet de Saint-Omer, de conclure à un crime.

L'autopsie révéla que la mort était due à l'immersion et que le corps ne portait aucune trace de coups. Des contradictions flagrantes dans les déclarations d'un camarade de la victime amenèrent son arrestation.

L'assassin présumé, l'inculpation de Léon Reynaert, qui a été arrêté hier, sous l'inculpation d'homicide volontaire, a été arrêtée hier, sous l'inculpation d'homicide volontaire.

UNE MÈRE DANS L'INQUIÉTUDE. A Balminghem, petit village situé à proximité de Pont-d'Ardres, demeure dans une humble maisonnette, une veuve de guerre, dont la seule raison de vivre était l'affection de son fils René Bouré, jeune homme travailleur et rangé, rentrant chaque soir chez lui et dormant régulièrement sa paie à sa mère.

Comme tous les dimanches, René Bouré s'était rendu le 6 décembre à Pont-d'Ardres, pour s'amuser quelque peu et surtout pour toucher son salaire. Une somme de 450 francs, représentant la valeur de son travail à la Sucrerie Say.

Quelle ne fut pas l'étonnement de Mme Bouré le dimanche matin, en constatant que son enfant avait disparu, et, vers midi, comme il n'avait pas donné signe de vie, elle alla faire part de ses inquiétudes et appréhensions à M. Piquet, maire de Balminghem.

Le premier magistrat de la commune, afin de tranquilliser la mère éplorée, s'en fut en compagnie de deux habitants de la commune, chercher le jeune René Bouré pour regagner son domicile.

UNE BICYCLETTE SUR LA BERGE. En longeant les berges du canal de Pont-d'Ardres, les trois enquêteurs trouvèrent, devant la fabrique de chicorée, la bicyclette du disparu, plus quelques cents mètres plus loin les ramassés sans casquette et son mouchoir.

Les recherches furent immédiatement entreprises et, mardi à midi, on réussit à retirer du canal le corps de René Bouré, qui ne portait aucune trace de violence.

Le docteur chargé de l'Etat Civil fut appelé à constater la mort et, quand la fouille des vêtements fit connaître

la disparition du portefeuille et du porte-monnaie du jeune homme qui, normalement, auraient dû contenir une somme de 450 francs.

UN CRIME ! La gendarmerie fut immédiatement alertée et son enquête conclut nettement au crime, pour les raisons suivantes : Tout d'abord, l'hypothèse que le portefeuille de René Bouré ait pu glisser de sa poche et rester dans l'eau n'était pas admissible car le jeune homme était très soigneux et boutonnaient toujours la poche où il plaçait son argent. Quant à son porte-monnaie, l'enquête de son mouchoir, ce qui fut retrouvé sur la berge.

Des constatations plus troublantes encore furent relevées par la gendarmerie. En effet, la victime fut retrouvée en amont du canal, à deux cents mètres environ de la bicyclette ; or, en aucun cas on n'a vu un corps reposer à son port-monnaie. L'enquête de son mouchoir, ce qui fut retrouvé sur la berge.

UNE HEURE AVEC LES SOURCIERS ou : UNE LEÇON DE RADIESTHÉSIE vécue hier après-midi à Forest

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)
Sourcier, sorcier, il ne s'en faut que d'un u et ce pas a été souvent franchi. Au temps où les sorciers risquaient le bâcher, ce petit jeu facile du rapprochement de titres à la même consonance eut pu valoir à leurs possesseurs de sentir le fagot.

Fort heureusement le temps sont changés et ne brûle plus les sorciers, on se moque des sourciers qui deviendront un jour faciles pour les humoristes.

Mais il n'est pas que les revuistes pour s'intéresser à eux et des esprits éclairés se sont occupés de la question.

L'art du sourcier a été érigé en science, à qui l'on a donné comme il se doit un nom aux harmonieuses consonances : la « Radiesthésie » ; cela fleurit un peu le mystère et confère à la chose une gravité nouvelle.

Ce premier pas accompli les fervents de la nouvelle science ne devaient pas tarder à se grouper tant il est vrai que les hommes goûtent parler de ce, comme de celles qu'ils aiment. L'Association des Amis de la Radiesthésie a été née, et bien née, puisque dans le Nord, ses adeptes furent nombreux, son rayonnement s'étendit à tout le pays ; à une excursion au cours de laquelle plusieurs de ses adeptes furent maintenus internationaux.

Un groupe d'apprentis sourciers sur un terrain d'expériences hier après-midi à Forest.

Et maintenant que tous ces préliminaires sont posés, on ne s'étonnera pas d'avoir vu hier, dans une prairie à Forest près d'Ascq, un groupe de gens qui vus de loin paraissent au curieux non avertis, l'impression d'un groupe d'opérateurs en rupture avec le régime sec.

En effet l'Association des Amis de la Radiesthésie a été créée par ses adhérents à une excursion au cours de laquelle ils s'occupèrent de la question de la détermination de la direction de l'axe de la terre, à l'aide de la méthode dite « méthode de l'axe ».

Un vrai dire, ce fut très intéressant. Sur l'emplacement de la ferme aujourd'hui détruite de Roc, on trouve un terrain extrêmement propice à ces sortes d'opérations. Le sous-sol recouvert de ses fines branches de la flore de souterrains, sourciers, rigoles de ruissellement et nos apprentis sourciers purent s'en donner à cœur joie.

M. Inukai chargé de former le Cabinet japonais. On mande de Tokio à l'agence Reuters : M. Inukai, président du Parti de l'Opposition Seiyukai, a été appelé au Palais Impérial à 12 h. 40.

M. Inukai chargé de former le Cabinet japonais. On mande de Tokio à l'agence Reuters : M. Inukai, président du Parti de l'Opposition Seiyukai, a été appelé au Palais Impérial à 12 h. 40.

L'Amérique s'oppose à l'annulation des dettes de guerre. Le gouvernement américain a jugé nécessaire de souligner qu'il était opposé à l'annulation des dettes de guerre. M. Mellon a déclaré vendredi soir qu'aucune recommandation énoncée par le président Hoover n'impliquait, d'une manière quelconque, l'annulation de ces dettes.

LISEZ TOUS EN 4^{ème} PAGE le premier feuillet de notre sensationnel roman d'amour et d'aventures : LA CAGE D'ACIER par MAURICE LANDAY

LES FONCTIONNAIRES de la 2^e Brigade Mobile et de la Police spéciale seront munis d'un insigne spécial

La deuxième brigade mobile de Lille, que dirige le lieutenant, commissaire divisionnaire, et la police spéciale que commande M. Ceunant, ont reçu hier l'insigne de la « Sureté Générale ».



L'insigne de la Sureté Générale dont sont maintenant munis les fonctionnaires de la 2^e Brigade Mobile et de la Police spéciale du Nord.

D'ANNUNZIO N'EST PAS MALADE. On annonce de Gardone Riviera que les bruits concernant au sujet d'un malade de Gabriel d'Annunzio sont dénués de fondement.

Demain La guerre douanière

Le Syndicat des commerçants de Dunkerque émet le vœu qu'une sérieuse et énergique politique d'économies soit pratiquée à seule fin d'éviter non seulement toute majoration d'impôts mais encore de permettre d'envisager une ère de développements en faveur du commerce et de l'industrie, dégrévés qu'ils peuvent être par rapport au développement économique du pays, un abaissement du coût de la vie.

LES GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES de notre région doivent appeler sans retard l'attention des Pouvoirs publics sur l'impossibilité matérielle où se trouve la région du Nord de supporter en 1932 le fardeau fiscal dont elle est menacée. La proposition de loi relative aux élections partielles de nature à rendre la Chambre particulièrement attentive à un grand mouvement populaire de protestation.

L'ÉPILOGUE DE LA CATASTROPHE DE WORMHOUDT

L'ÉPILOGUE DE LA CATASTROPHE DE WORMHOUDT. Le Cour d'appel de Douai a rendu, hier samedi, son arrêt dans l'affaire du terrible accident qui le 13 octobre dernier causa, à Wormhoudt, la mort de trois enfants et en blessa deux autres.

Le Tribunal allouait à Mme veuve Cogez-Degrand, mère de la petite Germaine, 60 000 fr. de dommages-intérêts ; à Mme veuve Feraert et Mme veuve Feraert, grand-mère de la petite Deborter, le même chiffre ; à M. Taquet, entrepreneur de transports, et son chauffeur, un an de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

Le Tribunal allouait à Mme veuve Cogez-Degrand, mère de la petite Germaine, 60 000 fr. de dommages-intérêts ; à Mme veuve Feraert et Mme veuve Feraert, grand-mère de la petite Deborter, le même chiffre ; à M. Taquet, entrepreneur de transports, et son chauffeur, un an de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

VIEUX FERMIERS ATTAQUÉS PAR UN BANDIT MASQUÉ

VIEUX FERMIERS ATTAQUÉS PAR UN BANDIT MASQUÉ. Un individu masqué, armé d'une canne plombée et d'un revolver, s'est introduit hier soir chez les époux Laine, anciens fermiers d'Aury.

Un individu masqué, armé d'une canne plombée et d'un revolver, s'est introduit hier soir chez les époux Laine, anciens fermiers d'Aury.

LA CAGE D'ACIER

LA CAGE D'ACIER par MAURICE LANDAY